RAPPORT

SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1988

par Jean FAVIER
Membre de l'Institut
Directeur général des Archives de France

PARIS
Archives nationales
1989

RAPPORT

SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1988

RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1988

par Jean FAVIER
Membre de l'Institut
Directeur général des Archives de France

PARIS
Archives nationales
1989

ISBN 2-86000-168-2

© Archives nationales

L'année 1988 fut pour les archivistes français fertile en événements de toutes sortes qui ont concouru au renforcement de leur statut et à une reconnaissance de leur fonction par le grand public.

Le Ministre inaugurait, le 23 mars, le Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (Caran). On a choisi d'ouvrir celui-ci aux lecteurs par paliers, compte tenu des bouleversements qu'entraînait dans des habitudes séculaires la mise en service des salles de lecture, dont la gestion est totalement informatisée. Ce bâtiment, conçu pour la communication au public des documents des Archives nationales, met en outre à la disposition de tous une collection unique d'inventaires et d'instruments de recherche concernant la France entière. La qualité de l'édifice, œuvre de l'architecte Stanislas Fiszer, a été très vite remarquée et le confort des salles de lecture reconnu par tous. Unique en son genre, le Caran accueille donc depuis 1988 des chercheurs de 70 à 80 pays qui viennent y travailler et qui y trouvent des conditions de travail d'une exceptionnelle qualité.

Les cérémonies qui marquèrent l'inauguration étaient à peine terminées que des mesures importantes étaient prises en faveur des conservateurs. Outre le triplement, en moyenne globale, de la prime annuelle qui leur était jusqu'ici accordée, l'évolution des carrières a été améliorée par un repyramidage du corps, grâce à la création de quatre postes d'inspecteurs généraux supplémentaires et la création de 19 emplois de conservateurs en chef, ce qui a porté leur nombre à 56 contre 37 précédemment.

La décentralisation trouva son équilibre le 30 juillet 1988 lors de la parution au *Journal officiel* du décret du 28 juillet relatif au contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives des collectivités territoriales. Ce décret, le premier, il faut le souligner, à être signé pour une direction du ministère de la Culture, est le résultat d'un long travail de concertation entre les ministères intéressés – notamment celui de l'Intérieur – et les associations des conseillers généraux et des maires. Il fixe les modalités du contrôle de l'État sur les archives des collectivités territoriales et précise les grands secteurs du travail archivistique sur lequel il s'exerce. Il y est plus particulièrement affirmé que tout le travail scientifique mené dans les archives départementales et communales, le classement des fonds, la rédaction des inventaires, les tris et les éliminations à effectuer dans les versements administratifs, sont soumis à des règles nationales. La France peut ainsi présenter une cohérence grâce à laquelle un lecteur retrouve dans tous les départements les mêmes fonds, dans les mêmes séries, classés d'une façon identique... et ce depuis le début du XIXe siècle. Le décret de juillet 1988 évite donc qu'à la suite des lois de décentralisation chaque service

d'archives gère à sa façon ses propres archives, rendant par là même impossible dans trente ans toute recherche historique d'envergure sur l'ensemble de la France.

Les rapports annuels des trois précédentes années mentionnaient le travail accompli pour la préparation du XIe Congrès international des archives. Celui-ci s'est tenu à Paris du 26 au 28 août. Il a rassemblé au Palais des Congrès 2 000 participants venus de 130 pays et organismes internationaux, qui ont travaillé pendant trois jours sur « les nouvelles archives ». Ce thème, difficile à maîtriser, a bien montré la volonté des archivistes du monde entier de se tourner vers l'avenir et de ne pas se cantonner à l'étude des documents traditionnels des siècles passés. M. Mitterrand, président de la République, s'est rendu au Congrès et y a, dans une allocution remarquée, fait l'éloge du travail et de la compétence des archivistes au service de la mémoire commune de l'humanité. Le travail mené depuis quatre ans par la petite équipe plus particulièrement chargée de la préparation du Congrès s'est trouvé récompensé par la réussite de cette grande manifestation. À l'issue de ce Congrès, le directeur général des Archives de France a été élu président du Conseil international des Archives. Dans la semaine qui a suivi le Congrès, il a organisé à Nancy la réunion du comité exécutif du CIA, organe directeur de cet organisme international.

Plusieurs événements majeurs ont donc profondément transformé la vie des Archives de France en 1988. Les conservateurs d'archives ont vu, au cours de ces douze mois, leur compétence reconnue. À l'échelon national, la mise en service d'un bâtiment ultra-moderne de consultation a livré aux historiens un outil de travail particulièrement performant.

Dans le même temps, des équipements et des bâtiments nouveaux étaient mis en service dans plusieurs départements, les publications se multipliaient aux approches du bicentenaire de la Révolution et quelques expositions, à Paris et en province, attiraient à nouveau l'attention du grand public sur le patrimoine historique que sont les Archives.

MOYENS

1. BUDGET.

La gestion du personnel du ministère a été centralisée au début de l'exercice au niveau de la direction de l'Administration générale et de l'Environnement culturel : le budget de la direction des Archives de France est donc désormais diminué des crédits de rémunération du personnel, qui s'élevaient à 114 103 millions F en 1987, hormis un reliquat affecté aux vacations (0,733 million F en 1988 et 0,858 million F en 1989).

Ce poste mis à part, les moyens budgétaires de la direction des Archives de France ont connu une progression constante : 105 millions F en 1987, 108 millions F en 1988 et 116 millions F pour 1989. En section de fonctionnement (titres III et IV), les crédits ouverts à la direction des Archives de France sont passés de 29,027 millions F en 1987 – hors frais de personnel – à 33,381 millions F en 1988 et 34,93 millions F pour 1989, évolution due surtout à la mise en service du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales : les postes de fonctionnement et du matériel des Archives nationales ont été portés de 16,841 millions F à 20,723 millions F. Si les crédits servant aux acquisitions de documents ont été réduits après une hausse sensible en 1987, l'enveloppe « recherche » sur le titre III a presque doublé. De même, les subventions aux sociétés savantes, qui concourent aux publications historiques dans la France entière, ont progressé de 9,046 millions F à 10,196 millions F.

La construction du Centre des archives du monde du travail à Roubaix est devenue, à partir de la livraison du bâtiment du Caran, la grande opération d'investissement des Archives nationales : aussi les crédits d'investissement concernés ont-ils été réduits de 48,5 millions F à 46,75 millions F.

Les subventions d'investissement aux constructions des archives départementales sont restées stables : 26,5 millions F, comme en 1987. Les départements ont parallèlement voté en 1988 un montant global d'investissement de 199,145 millions F pour la construction, l'extension ou l'aménagement technique des bâtiments des archives départementales. Ces investissements ont porté sur 36 départements, dont 4 ont bénéficié du concours des régions. La participation financière de l'État n'a été sollicitée par les conseils généraux que pour les constructions ou les restructurations d'ensemble des bâtiments des archives départementales.

31 % des archives départementales disposent de sommes supérieures à 0,4 million F pour le fonctionnement directement lié aux activités archivistiques (c'est-à-dire hors personnel, entretien et maintenance et dépenses occasionnelles). Ces crédits atteignent 0,994 million F en Seine-Saint-Denis

et 0,965 million F en Val-de-Marne. Mais le budget de fonctionnement – fournitures, impression, documentation, reliure, restauration – n'atteint pas 0,4 million F dans un département sur deux, et douze services fonctionnent même avec des crédits inférieurs à 0,2 million F. Les dépenses d'énergie ou les rémunérations de vacataires forment, lorsqu'elles sont directement inscrites aux budgets propres des archives départementales, des postes parfois importants (0,4 million F de dépenses d'énergie dans la Haute-Vienne).

D'après les crédits inscrits aux budgets particuliers des services d'archives communales – pratique qui se généralise – les villes de plus de 80 000 habitants dotées de services constitués ont dépensé en moyenne 88 988 F en investissement et 108 358 F en fonctionnement. Pour les archives des villes de moins de 80 000 habitants, les budgets de fonctionnement moyens auraient sensiblement augmenté, passant à 63 490 F en moyenne pour les villes de plus de 20 000 habitants, et à 38 948 F pour les plus petites.

2. PERSONNEL.

La mutation profonde qui a marqué, en 1988, les carrières du personnel scientifique a abouti à augmenter au-delà du double le nombre des inspecteurs généraux, qui est passé de 3 à 7, tandis que celui des conservateurs en chef passait de 37 à 56 à la faveur de transformations d'emplois de conservateurs de seconde et première classes dont l'effectif a, en conséquence, été réduit de 214 à 191. Dans l'ensemble des services gérés ou contrôlés par la direction des Archives de France, 2 961 employés étaient en poste à la fin de 1988 (2 794 en 1987). Les 971 emplois relevant du ministère de la Culture – 953 en 1987 – étaient répartis entre les Archives nationales et les Archives départementales. Ces dernières comprenaient au total (agents d'État et des départements confondus) 1 803 agents, contre 1 692. Dans les 286 services d'archives communales, dont les statistiques ont été communiquées à l'État, étaient en fonction 827 personnes.

La direction des Archives de France comptait, au 31 décembre 1988, 38 agents, dont 21 du corps d'administration centrale, pour le fonctionnement de la direction, de la sous-direction des services administratifs, dont les attributions ont été modifiées par arrêté du 12 février 1988, pour l'inspection générale « inspectante » et le service technique. L'effectif des Archives nationales s'élevait à 400 agents, dont 90 travaillant hors de Paris : 44 au Centre des archives contemporaines, 32 au Centre des archives d'outre-mer, 12 au Dépôt central des microfilms à Espeyran et 2 au Centre des archives du monde du travail.

5 archivistes-paléographes de la promotion 1988 de l'École nationale des chartes ont été affectés aux Archives nationales et 4 dans les Archives départementales.

31 emplois ont été créés en 1988 à la direction des Archives de France et affectés, à une exception près, au centre parisien des Archives nationales : 6 documentalistes, 10 magasiniers, 2 ouvriers professionnels et 11 contractuels pour le service de sécurité mis en place pour l'ouverture du Caran.

Grâce à l'augmentation de 6,4 % du personnel des cadres territoriaux, l'effectif en poste dans les Archives départementales a connu une hausse globale de 3,17 %, mais le seuil de 20 agents n'est pas atteint dans plus de la moitié des services. Les Archives départementales de Paris culminent avec 65 agents, mais 11 départements seulement dépassent le chiffre de 30. Les cadres de l'État comptent pour 35 % des postes des Archives départementales. Quoique les départements recrutent davantage d'agents de documentation et d'opérateurs spécialisés en micrographie ou en reliure et restauration, les agents d'exécution représentent encore 88 % des emplois départementaux.

Même dans les grandes villes, bien des services d'archives communales ne fonctionnent encore qu'avec un unique employé, auquel incombe de tenter à lui seul d'assurer toutes les missions de gestion et de classement : c'est le cas pour 45 des 158 villes comptant entre 20 000 et 80 000 habitants, où l'on ne compte en moyenne que deux agents par service, contre sept dans les plus grandes villes. L'archiviste communal bénévole, naguère très fréquent, n'est plus toutefois en 1988 que l'exception.

La direction des Archives de France a organisé 7 concours de recrutement de personnel technique et du corps de magasinage, ainsi que 11 stages de formation continue, dont 4 se sont déroulés pour la première fois en province, pour un total de 173 stagiaires, parmi lesquels 3 archivistes étrangers, 45 agents des cadres départementaux et 91 des cadres d'État en poste dans les Archives départementales. Les stages décentralisés d'indexation des archives contemporaines (série W des Archives départementales) ont été suivis par 73 agents et le stage d'accueil des agents nouvellement affectés aux Archives par 26. Des stages sur la restauration et le magasinage ont été organisés pour les personnels de ces spécialités. Comme l'an dernier, on a mis en place des stages de perfectionnement appliqués au traitement de certains documents, qui ont porté sur les archives comptables, le cadastre et les archives sonores.

3. BÂTIMENTS.

Les locaux de conservation des services d'archives relevant de la direction des Archives de France, ou placés sous son contrôle, forment un total de 2 813 kilomètres linéaires de rayonnage installé. Après les versements et les éliminations, il restait 591 kilomètres linéaires de rayonnage libre en fin d'année. Les deux tiers du rayonnage équipé se répartissent entre les 100 services d'archives départementales pour un total de 2 059 kilomètres linéaires. Dans leurs cinq sites, les Archives nationales ont actuellement 450 kilomètres linéaires installés, dont 150 dans le quadrilatère parisien; elles disposent d'environ 50 kilomètres linéaires libres, situés à 90 % dans les sites extérieurs au centre parisien. Le total de rayonnage équipé dans les 286 services d'archives communales s'élève à 304 kilomètres.

La mise en service du Caran, inauguré le 23 mars 1988 par M. François Léotard, ministre de la Culture et de la Communication, marque une étape dans la modernisation des bâtiments des Archives nationales, puisqu'il

s'agit de l'aboutissement d'un projet envisagé il y a trente ans. Elle constitue surtout une mutation radicale de l'accueil du public. La construction avait commencé le 5 mars 1986. En dépit de retards dans les travaux, le délai de deux ans fixé primitivement a pu être respecté grâce aux efforts des entreprises et des services des Archives nationales. L'ouverture au public s'est déroulée par étapes jusqu'en juin, de manière à réduire au maximum la gêne causée aux usagers. Ceux-ci étaient, jusqu'au premier trimestre de 1988, reçus dans six salles de lecture dispersées et spécialisées chacune par types de documents, qui ne leur offraient qu'un total de 170 places. Les lecteurs allaient et venaient d'une salle à l'autre, souvent plusieurs fois dans la même journée.

Dans l'édifice qui a été construit pour recevoir dans des conditions modernes de confort les quelque 15 000 chercheurs français et étrangers, construction où l'on a voulu mêler intimement l'esthétique et le fonctionnel avec une attention particulière pour le mobilier intégré, la salle de lecture unique offre 300 places. Sur un terrain disponible de 3 020 m^2, les 2 586 m^2 de surface utile au sol sont répartis sur deux sous-sols et quatre niveaux offrant 12 488 m^2 de surface utile. On y trouve, à proximité de la grande salle de lecture, celle des inventaires, qui offre aux chercheurs les instruments de recherche de l'ensemble des Archives françaises et la salle de lecture des microfilms, contiguë au dépôt de conservation des films de consultation. On y a également regroupé les divers services ayant vocation à recevoir le public : service des sceaux, centre d'onomastique et de toponymie. La gestion des documents venus de l'extérieur y dispose également de locaux adaptés. L'équipement informatique nécessaire à l'automatisation des communications au public, qui constitue en elle-même un changement capital des méthodes de travail des lecteurs, ainsi que le câblage, ont été assurés par la société Anjou-Télématique. L'équipement en matériel technique et en mobilier de bureau a représenté un investissement de 10 millions F tandis que l'effort budgétaire nécessité par le fonctionnement du nouveau bâtiment apparaît dès 1988 dans l'augmentation des crédits correspondants des Archives nationales. La construction du Caran a coûté 165 millions F.

Ce nouveau bâtiment, bien inséré dans le site du Marais, est étroitement intégré aux autres constructions du quadrilatère parisien des Archives nationales, grâce à un réseau de galeries souterraines, qui était indispensable pour les transferts de documents entre les magasins et la salle de lecture. Dans le reste du quadrilatère, l'essentiel des travaux a porté sur l'implantation d'une centrale de sécurité, la remise en état du jardin de Rohan, la réfection du dôme des Plans et le lancement d'une étude pour le réaménagement du musée de l'Histoire de France à la suite de la libération des locaux contigus qu'occupait l'ancien service des renseignements.

Les grands travaux menés ces dernières années dans les dépôts ont permis de profondes simplifications de la gestion des espaces par des changements considérables dans les implantations des fonds.

Le prochain grand chantier des Archives nationales sera, désormais, celui du Centre des archives du monde du travail implanté dans l'ancienne usine Motte-Bossut à Roubaix, dont les travaux de réhabilitation étaient sur

le point de commencer à la fin de 1988. Prévus pour durer 27 mois, ils devraient s'achever au milieu de 1991 par la mise en service d'un bâtiment d'une capacité de 40 kilomètres linéaires. Le centre fonctionne déjà d'une manière active. Y sont engrangés environ 2 kilomètres linéaires de documents, placés provisoirement dans l'annexe des Archives départementales du Nord. Le premier appel d'offres aux entreprises s'était soldé par un fort dépassement qui entraînait une augmentation de coût de 7 millions F prise en charge par la direction des Archives de France. Un nouveau dossier de consultation des entreprises a été approuvé le 1er juin. Le deuxième appel d'offres a été déclaré globalement fructueux, ce qui a permis de préparer les marchés, dont les trois plus importants ont été soumis à la Commission spécialisée des marchés du bâtiment et engagés avant la fin de l'année.

Le dépôt central de microfilm d'Espeyran (Gard), construit en souterrain il y a une vingtaine d'années, connaît actuellement de graves difficultés d'étanchéité à la suite de conjonctures d'ordre météorologique. On envisage d'utiliser en 1989 une géomembrane posée en lais avec chevauchements, qui réaliserait une première mondiale au point de vue architectural en étanchéité enterrée.

La participation financière de la direction des Archives de France à la construction, l'agrandissement ou l'aménagement des bâtiments des Archives départementales, à hauteur de 26,5 millions F, s'est répartie entre 13 départements après délégation par la direction des Archives de France comme suit : Auvergne, 4,864 millions F; Bourgogne, 2,2 millions F; Bretagne, 2,45 millions F; Centre, 3,47 millions F; Corse, 2 millions F; Île-de-France, 5,5 millions F; Languedoc-Roussillon, 1,5 million F; Midi-Pyrénées, 0,916 million F; Rhône-Alpes, 1,6 million F, ainsi que Polynésie française, 2 millions F.

Des travaux de construction ou d'extension se sont poursuivis ou achevés dans les 17 départements suivants : Aube, Cantal, Haute-Corse, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Eure, Finistère, Isère, Haute-Loire, Lozère, Nièvre, Puy-de-Dôme, Savoie, Paris, Seine-et-Marne, Vosges et Réunion ainsi qu'en Polynésie française. 15 autres dossiers de travaux ont été étudiés pendant l'année, pour l'extension ou la construction d'un bâtiment d'archives dans les départements suivants : Ariège, Aveyron, Calvados, Creuse, Dordogne, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Lot, Mayenne, Morbihan, Moselle, Sarthe, Haute-Saône et Essonne, ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie, soit dans 10 régions de métropole et un territoire d'outre-mer. 7 de ces dossiers aboutiront dès 1989 à des mises en chantier.

L'essor de la construction des bâtiments d'archives des collectivités s'est donc poursuivi; il tend à ce que chaque département dispose d'infrastructures modernes, adaptées à l'accueil des documents et à celui du public. Ainsi, grâce à la mise en service de 8 dépôts neufs (Aube, Cantal, Côtes-du-Nord, Isère, Haute-Loire, Nièvre, Savoie et Vosges), le rayonnage installé dans l'ensemble des départements a été augmenté d'environ 10 % en un an et la moyenne d'équipement par département est passée de 18 882 mètres linéaires en 1987 à 19 993 mètres linéaires en 1988, alors que le rayonnage occupé en fin d'exercice, après versements et éliminations réglementaires des papiers périmés, croissait bien moins vite que le rayonnage installé (8 327 mètres linéaires d'augmentation du rayonnage

occupé contre 114 489 mètres linéaires d'augmentation du rayonnage équipé). Cette évolution heureuse résulte de l'effort d'investissement des collectivités et de l'État et de l'intensification des éliminations massives de dossiers dépourvus de valeur culturelle. 43 départements disposent d'une ou de plusieurs annexes (59 dépôts de préarchivage soit dix de plus qu'en 1987, et 43 annexes dans 32 départements). Les dépôts de préarchivage semblent pouvoir devenir l'une des structures efficaces pour la maîtrise des flux d'archives courantes et intermédiaires comme pour le contrôle des tris indispensables.

Dans les 286 villes étudiées, le rayonnage équipé forme un total de 303 437 mètres linéaires, occupé en moyenne à 75 %, mais un service sur huit environ serait saturé. Les archives des villes de plus de 80 000 habitants conservent en moyenne environ 2 900 mètres linéaires par service, celles de 20 à 80 000 habitants 625 mètres linéaires et les moins importantes 307 mètres linéaires, ces trois valeurs moyennes recouvrant des réalités très différentes. En tête, les archives de Strasbourg, avec 7 437 mètres linéaires, n'ont certes rien de comparable avec celles de Buis-les-Baronnies, qui occupent 26 mètres linéaires sur 40 équipés; cette dernière commune, qui n'atteint pas deux mille habitants, a fait l'effort de se doter d'un petit service adapté à la conservation de son patrimoine écrit.

LES FONDS D'ARCHIVES

1. ARCHIVES PUBLIQUES.

Le contrôle des archives publiques, qui a été confié à la direction des Archives de France par la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979, a été illustré en 1988 par deux faits majeurs. S'agissant du contrôle des archives des services centraux de l'État, la collecte par les Archives nationales des versements d'archives des cabinets des ministères à l'occasion du changement de gouvernement a été, pour la première fois, préparée sous la haute direction des services du Premier ministre et a pu ainsi être menée à bien avec un maximum d'efficacité.

Le décret n° 88-849 du 28 juillet 1988 relatif au contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives des collectivités territoriales a mis en place les modalités de son exercice et confirmé le rôle d'inspection du directeur des Archives du département sur toutes archives publiques existant dans l'étendue de la circonscription. La décentralisation en matière culturelle trouve ainsi son accord avec le contrôle déconcentré qui en constitue le corollaire. Dès l'exercice 1988, le budget de l'État en a pris en charge les dépenses.

Le contrôle des archives des administrations centrales est effectué par les Archives nationales dont la section des Missions assure le préarchivage au sein même des ministères et des grandes administrations : 15 dépôts annexes offrent ainsi 36 kilomètres linéaires de rayonnages pour les versements en cours de traitement avant leur transfert au Centre des archives contemporaines de Fontainebleau. Ce réseau se complète par 7 services de liaison dans des grandes administrations. Les missions ont reçu 6,5 kilomètres linéaires d'archives sur support papier et un nombre important de fichiers statistiques informatiques.

Les établissements publics nationaux, régionaux ou départementaux ne sont plus en 1988 les friches archivistiques que l'action de la direction des Archives de France n'atteignait pas. Au niveau national, une cellule spécialisée des Missions des Archives nationales s'est constituée et ses contacts avec les directions nationales des établissements publics donnent lieu à des versements et à l'implantation de correspondants chargés des archives, favorisant aussi les interventions des Archives départementales auprès des antennes locales de ces établissements. Dans les départements, si les versements d'archives d'établissements publics sont peu importants en masse, les opérations de contrôle sont nombreuses et portent surtout sur les établissements hospitaliers, les agences pour l'emploi et les organismes de sécurité sociale. Il faut ici noter que certains établissements publics

disposent de leur propre service d'archives : chambres de commerce et d'industrie, établissements publics de villes nouvelles ou établissements hospitaliers notamment.

Parmi les archives contrôlées, celles des régions ont un statut et déjà un poids à part. Outre les archives propres des services de l'exécutif régional, elles comportent celles des services extérieurs de l'État dans les régions depuis la création de celles-ci, ainsi que celles des organismes para-publics à compétence régionale ou supra-départementale, comme les cours administratives d'appel créées par la loi du 31 décembre 1987. Tous les directeurs des Archives départementales chefs-lieux de région ont contrôlé ou reçu des documents régionaux. Trois régions ont créé leur propre service de préarchivage. Ailleurs, les archives régionales (tous versements confondus) représentent 14 % des versements effectués aux Archives départementales du chef-lieu à la suite de la signature de conventions de prestations de services entre les présidents des exécutifs territoriaux concernés. L'émergence de ces nouvelles collectivités territoriales a donc très rapidement atteint les Archives. La direction des Archives de France en a déjà tenu compte puisque certaines de ses circulaires sur les tris des documents ont été spécialement élaborées pour les régions.

Le contrôle des archives publiques est l'une des tâches les plus absorbantes des archivistes des départements : il porte en effet sur toutes les archives publiques créées et conservées dans le territoire départemental – des communes aux services de la région – et non sur les seuls services extérieurs de l'État et des conseils généraux. 1 837 communes et 430 administrations ont ainsi été contrôlées en 1988 : en plus de l'obligation réglementaire ainsi accomplie, les archivistes des départements cherchent à procurer aux services administratifs toute l'assistance technique requise, mettant en acte l'idéal de collaboration préconisé, dans son titre même, par le décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979. La pratique des « correspondants-archives », agents des services administratifs chargés des relations avec les Archives départementales et du suivi quotidien des questions d'archivage, s'est répandue dans 67 départements. Ces opérations d'assistance et de contrôle, dont 13 % ont porté sur des établissements publics et environ autant sur des services régionaux (services des conseils régionaux et services extérieurs régionaux de l'État), semblent se répartir harmonieusement entre les différents secteurs de l'activité administrative tant au niveau du département qu'à celui de la région; il en est de même en ce qui concerne les visas d'élimination de papiers périmés, pratique réglementaire dont l'article 3 du décret n° 88-849 du 28 juillet 1988 a rappelé le caractère obligatoire.

À l'égard du contrôle des archives des communes par les directeurs des Archives départementales, le bilan quantitatif est nettement moins satisfaisant, surtout pour les communes rurales. Dix-huit ans après l'entrée en vigueur de la loi du 21 décembre 1970 prescrivant, sauf dérogation motivée, le dépôt aux Archives départementales des archives centenaires des communes de moins de 2 000 habitants, seuls 492 dépôts d'archives communales ont eu lieu dans l'année, soit 21 de plus qu'en 1987 et 18 en moyenne dans les 77 départements actifs. L'assistance technique aux

communes pour la maîtrise de leurs problèmes archivistiques est également pratiquée, dans 11 départements, par des agents des Archives départementales spécialement nommés à cet effet par les conseils généraux.

Les Archives nationales ont reçu en 1988 14,7 kilomètres linéaires d'archives publiques sur support papier, ainsi que des versements informatisés et audiovisuels d'importance. Conçu pour recevoir les archives contemporaines de l'administration centrale, le Centre des archives contemporaines a absorbé à lui seul plus de la moitié du total, soit 7 579 mètres linéaires et les antennes des Missions 6 568 mètres linéaires. Par vocation moins en rapport avec les archives contemporaines, le Centre parisien a cependant accueilli 253 mètres linéaires de fonds publics, qui incluent le versement des archives de la Présidence de la République au cours du premier septennat de Monsieur François Mitterrand.

Les Archives départementales ont reçu quant à elles au total 52 795 mètres linéaires d'archives publiques, soit légèrement moins qu'en 1987 (53 083 mètres linéaires), dont plus du quart en provenance des préfectures, cabinets des préfets, directions et sous-préfectures, et particulièrement des « services de la réglementation », euphémique désignation des masses de permis de conduire et de cartes grises qui sont intégralement à détruire au bout de dix ans. Ces 13 299 mètres linéaires sont à rapprocher du total de 3 651 mètres linéaires de versement des services des conseils généraux (7 % du total). La part des versements du secteur Économie et Finances est de 14,5 % (7 672 mètres linéaires), celle des directions techniques – Équipement, Action sanitaire et sociale, Travail – de 13,6 % (3 862 mètres linéaires). Les juridictions et les établissements pénitentiaires entrent pour 12,7 % (6 722 mètres linéaires), les minutiers notariaux pour 7,3 % (3 844 mètres linéaires). Le secteur de l'Éducation nationale est singulièrement sous-représenté : 1 034 mètres linéaires, soit à peine 1,96 %. Des pans entiers de la vie administrative, donc de la recherche historique de demain, sont absents de ces versements, que gonflent en revanche des papiers de pure gestion administrative dont le stockage devrait se faire dans des locaux de préarchivage.

Grâce à la multiplication des visas d'élimination que les directeurs des Archives départementales délivrent aux administrations, la quantité de papiers détruite aux Archives mêmes a diminué considérablement : 21 218 mètres linéaires contre 29 305 mètres linéaires en 1987, soit 27,5 %. Mais le tri après classement, opération de caractère scientifique, qui est en principe le domaine d'excellence du travail des Archives, semble demeurer très accessoire : on ne recense que dix reclassements d'ensemble des séries modernes, qui ont pourtant entraîné l'élimination de 525 mètres linéaires de documents.

Les versements reçus dans les archives communales représentent 11,6 kilomètres linéaires, soit une augmentation d'un kilomètre par rapport à 1987. Cependant un service sur treize déclare n'avoir reçu aucun versement. Les moyennes vont de 105 mètres dans les grandes villes à 29 mètres dans les villes intermédiaires et 19 mètres dans les petites, soit un rapport de 5 à 1. Les versements ont très sensiblement augmenté dans les villes moyennes, mais considérablement diminué dans les grandes villes. Ceux des services techniques ont tendance à se généraliser, les services

financiers restant les gros pourvoyeurs de documents (143 communes), ainsi que le secrétariat général (141 cas), précédant les versements des services du personnel (125) et de l'état civil (107). Les Archives communales ont éliminé en moyenne 11,3 mètres linéaires par service, ce qui est certainement insuffisant et appelle la mise au point par la direction des Archives de France d'une réglementation des tris et éliminations des documents contemporains des archives communales.

2. ARCHIVES PRIVÉES.

Le contrôle et la collecte des archives privées d'intérêt majeur pour l'histoire de France sont assurés sous des formes très diversifiées par les Archives nationales : des archives de hauts fonctionnaires, de savants et d'associations sont ainsi mises à jour et collectées, en continuité avec la constitution d'archives orales.

Le Centre des archives du monde du travail de Roubaix ne reçoit, dans la très grande majorité des cas, que des fonds privés : depuis 1987, près de 2 kilomètres linéaires d'archives économiques et sociales ont déjà été rassemblés par le conservateur en chef seul en poste. Les archives de l'ex-usine Motte-Bossut, qui va devenir le bâtiment de ce Centre, figurent à côté d'une quinzaine d'autres fonds parmi lesquels on note Boussac, Normed, Usinor ou la sucrerie de Solesmes. Ces importantes masses d'archives complètent les 480 mètres linéaires d'archives d'entreprises et d'associations entrés au centre parisien des Archives nationales, où figurent la Chambre syndicale de la sidérurgie (300 mètres) et le Conseil national du patronat français (150 mètres).

Les Archives nationales ont également pris en charge à Paris des archives politiques comme le fonds du Centre des démocrates sociaux et les archives déposées par les ministres Aurillac, Léotard et Pisani. Des microfilms de complément comme ceux des archives du cardinal Mazarin conservées par la principauté de Monaco, ou du secrétaire du connétable de Montmorency effectués à la faveur d'échanges avec l'URSS, constituent par ailleurs des enrichissements de grande valeur pour l'histoire de France.

3 850 mètres linéaires d'archives privées sont entrés dans les Archives départementales et 921 mètres dans les Archives communales. Dans les départements, les archives personnelles ont gardé une importance relative (555 mètres linéaires), tandis que les archives en provenance des entreprises et des associations atteignent une proportion impressionnante (44,8 % du total). On se doit de signaler particulièrement le dépôt de l'Imagerie Pellerin d'Épinal aux Archives départementales des Vosges, qui a précédé leur classement comme archives historiques, l'entrée des archives des Mutuelles du Mans aux Archives départementales de la Sarthe et celles de Motobécane dans la Seine-Saint-Denis, ainsi que de nombreux fonds de syndicats. On relève peu d'archives politiques, mais un nombre important de dépôts paroissiaux et plusieurs dons ou dépôts d'archives d'architectes. Dans les archives communales, une politique très active paraît avoir été menée : les entrées par voie extraordinaire ont représenté 8 % des accroissements. Les archives de M. Messmer, à Sarrebourg, de l'Académie Goncourt à Nancy et les 200 mètres d'archives privées accueillis à Douai semblent le fleuron d'un dynamisme qui caractérise les Archives des villes pour l'exercice.

3. MICROFILM.

L'ouverture du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales a abouti à une profonde amélioration des conditions dans lesquelles le public parisien consulte désormais, dans une vaste salle, conçue spécialement et bien équipée, les archives sur microfilm, qu'elles soient des envois à la demande - bobines d'état civil dupliqué des départements par exemple - ou des films de sécurité des Archives nationales, épargnant aux fragiles originaux les dégradations auxquelles le chercheur, même respectueux du document, les exposerait si l'original lui était apporté. Les ateliers de microfilmage des différents centres des Archives nationales œuvrent chacun suivant des spécialités propres qui n'empêchent pas la complémentarité : Paris, Fontainebleau et Aix-en-Provence assurent naturellement le microfilm de sécurité des documents les plus fragiles ou les plus communiqués conservés dans ces centres; le centre d'Aix-en-Provence s'est spécialisé dans le travail à la demande pour l'ancien Empire français : pays africains et départements d'outre-mer. Dépôt central de conservation des matrices de microfilms des Archives nationales et des Archives départementales, le Centre d'Espeyran est ainsi devenu le symbole de la coopération entre services des collectivités territoriales et services d'administration centrale pour la conservation et la copie des microformes des Archives françaises.

Tous ateliers confondus, les Archives nationales ont produit près de 216 kilomètres de microfilms (duplications comprises), les Archives départementales plus de 105 kilomètres de vues originales. Les collections des Archives nationales atteignent un total de 3 855 kilomètres, dont 2 415 au dépôt central d'Espeyran et près de 862 kilomètres à Paris, celles des Archives départementales 2 955 kilomètres.

Le microfilmage de l'état civil français est l'œuvre de longue haleine poursuivie depuis trois décennies : la sauvegarde des documents les plus consultés et la demande très forte du public justifient l'effort. L'état civil représente une part importante des collections de microfilms déposées à Espeyran par les Archives départementales comme des travaux de certains ateliers des départements. Les opérations de prises de vue assurées par la Société généalogique de l'Utah se poursuivent par ailleurs avec efficacité. Fin 1988, les collections de l'état civil centenaire de 35 départements étaient entièrement disponibles sous forme de microfilm. La Société généalogique a produit en un an 81 kilomètres linéaires de prises de vue dans 8 départements. Ce sont ainsi des registres paroissiaux et d'état civil en nombre important qui sont définitivement sauvegardés et autant de départements qui s'ouvrent largement aux recherches généalogiques à distance. La couverture de la moitié des départements est envisagée vers 1995.

Les archives notariales, également très demandées en consultation, ont occupé une place particulière dans les prises de vue de sécurité des ateliers des Archives nationales tant pour les minutiers parisiens que pour ceux de l'outre-mer, ainsi que certains fonds d'Ancien Régime, de l'époque révolutionnaire ou provenant de l'ancienne section outre-mer de Paris.

Dans les archives communales, les ateliers de microfilmage sont encore l'exception, à l'inverse des 82 services d'archives départementales équipés, dont 2 cette année. 16 départements ont reçu des matériels complémentaires et la majorité d'entre eux est ainsi dotée d'équipements neufs et performants. La production moyenne de ces ateliers s'est sensiblement accrue. L'accent a été fort justement mis sur le microfilm de sécurité et sur la duplication, mais la constitution de collections de microfilms de complément s'est poursuivie dans 33 départements pour un total de 21,5 kilomètres de film. L'accroissement des collections des Archives départementales (208 kilomètres) est, pour plus de la moitié, constitué des films produits dans les ateliers eux-mêmes.

4. RESTAURATION ET PRÉSERVATION DES DOCUMENTS.

Avec le microfilm de sécurité, le conditionnement correct des liasses et la restauration des documents endommagés sont les trois composantes de la sauvegarde active des documents, dont le maintien des paramètres de température et d'hygrométrie est le corollaire architectural. Des efforts des petites communes pour faire relier à neuf les registres paroissiaux et les délibérations aux travaux de restauration sophistiquée poursuivis avec autant de patience que de technicité par l'atelier de restauration des Archives nationales à Paris, en passant par les reconditionnements massifs sous cartons neutres poursuivis dans toutes les catégories de services d'archives en 1988, il y a donc une unité : la politique de préservation a pris toute son importance dans les Archives.

L'atelier de Paris, qui poursuit des expériences scientifiques de pointe en collaboration avec le Centre national de la recherche scientifique, pour la consolidation des documents contemporains et pour les colorants naturels à employer dans les colmatages sur documents teintés, a assuré 62 reliures de style, 18 609 restaurations de feuillets de papier, 369 de plans et 90 de parchemins, tandis que 104 sceaux étaient également restaurés. Les Archives nationales tendent à réserver aux cas les plus délicats les opérations de restauration des documents des collectivités territoriales qui ont cependant dépassé encore le tiers du travail de l'atelier parisien.

La reliure doit être distinguée de la restauration dans les Archives départementales. 39 ateliers de reliure ont fonctionné en 1988 et protégé 10 538 volumes; la tendance est de plus en plus à recourir, pour les travaux courants, aux ateliers privés, et de concentrer l'activité des relieurs spécialisés des Archives départementales sur les opérations plus délicates. Mais on a pu noter qu'un département n'avait, en 1988, inscrit aucune somme au chapitre budgétaire de la reliure.

Les 19 ateliers de restauration des Archives départementales ont restauré 25 563 feuillets de papier, 30 parchemins, 736 plans et 218 volumes, en assurant le cycle complet : désinfection, désacidification, colmatage par pulpe de papier et doublage de renfort en polyamide. 30 autres départements ont confié la restauration à l'extérieur, aux Archives nationales ou dans le privé. Mais l'ensemble des 33 991 feuillets de papier restaurés n'occuperait, si on les mettait tous bout à bout, que 11 mètres linéaires : le décalage entre les actions de préservation et les besoins est immense et il appelle une restauration de masse dont tout est à inventer.

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

1. TRIS, CLASSEMENTS ET INSTRUMENTS DE RECHERCHE.

Maîtriser les masses documentaires produites par les administrations est une nécessité qui s'impose dans tous les services d'archives. Avant l'inventaire scientifique qui permet d'ouvrir les fonds à la recherche, le tri et l'élimination des documents sans intérêt pour l'histoire sont les premières opérations scientifiques qui doivent s'appliquer à tous les versements. L'ensemble des éliminations s'élève en 1988 à près de 32,5 kilomètres linéaires, qui représentent l'équivalent des 2/5 des documents entrés la même année. Les Archives nationales ont éliminé 8 291 mètres linéaires, quantité qui dépasse la moitié du volume des entrées de l'année. La plus grande part a été triée dans les services de préarchivage des Missions des Archives nationales (6 057 mètres linéaires), tandis que le Centre des archives contemporaines, lieu de conservation définitive des fonds actuels de l'administration centrale de l'État, a éliminé 2 014 mètres linéaires de documents périmés parmi les versements qu'il conserve.

Les Archives départementales ont éliminé 21,2 kilomètres linéaires, soit l'équivalent de 40 % des documents reçus : une meilleure sélection des entrées et la généralisation des éliminations sous le contrôle des Archives avant versement expliquent que le résultat soit inférieur à celui de 1987 comme l'est aussi celui des Archives des villes, de l'ordre de 2,9 kilomètres linéaires. En moyenne, 41 versements contemporains ont été traités, triés, cotés et indexés dans chaque département, représentant un volume initial global de 45 kilomètres de documents.

Les conditions techniques et réglementaires qui président à ces opérations ont été fortement modifiées en 1988 : le traitement informatique des versements d'archives contemporaines aux archives nationales, mis au point par le Centre des archives contemporaines et par les Missions, est entré en application au début de l'année. Quant aux tris des archives des collectivités territoriales, ils ont été facilités par la publication du *Recueil des lois et règlements relatifs aux Archives, 1958-1988,* qui regroupe, entre autres, toutes les circulaires relatives au traitement des fonds contemporains des Archives départementales élaborées depuis trente ans par le service technique de la direction des Archives de France. Moins bien pourvues jusqu'ici, les Archives communales doivent faire l'objet, ces prochaines années, de publications réglementaires similaires.

Entre le traitement initial dont les tris et éliminations forment l'essentiel et la mise à la disposition du public, les fonds d'archives sont voués à un travail méthodique de classement et d'inventaire : l'instrument de recherche imprimé qui en livre à tous la description, parfois synthétique, parfois détaillée, en est l'aboutissement. Mais ce parachèvement est loin de représenter l'ampleur des opérations scientifiques en cours : même provisoire ou partielle, une première description d'un fonds ancien non encore inventorié, ou d'un dépôt de papiers privés, ou même l'analyse rapide d'un versement mérite d'être livrée aux chercheurs, même dans un état provisoire, pourvu qu'elle permette d'accéder aux documents : peu importe ici qu'une publication imprimée soit ultérieurement envisagée ou que la nature de ces archives ne mérite qu'une diffusion moins onéreuse.

C'est en s'inspirant de ce principe que les Archives nationales ont conçu d'élaborer la grande collection des inventaires ouverte au public au Caran. Y sont regroupés tous les instruments de recherche des Archives nationales, de l'*État général des fonds* aux fichiers, quelle que soit leur forme, du moment que leur contenu est légalement communicable, ainsi que tous les inventaires imprimés ou dactylographiés envoyés réglementairement par les Archives départementales et les Archives communales. Le public trouve ainsi, pour la première fois, quantité de moyens d'accès aux sources de la recherche jadis dispersés, dont il n'avait connaissance qu'au prix de longues investigations.

Près de 60 inventaires de fonds d'archives étaient, en 1988, en cours d'élaboration ou d'achèvement aux Archives nationales. S'y ajoutent des instruments de recherche dont la publication est intervenue dans l'année. Dans les Archives départementales, les inventaires mis à la disposition du public forment un total de 40 000 pages dactylographiées. La priorité a été donnée aux documents de la période révolutionnaire des départements et des villes au détriment des séries anciennes peut-être déjà traitées. Les documents figurés ont fait l'objet de soins attentifs : l'iconographie n'est-elle pas un précieux complément pour les expositions ? Le traitement des archives de la Justice, et plus encore celles des notaires, de l'état civil et des archives communales déposées forment en fait le plus grand nombre des 557 opérations de classement et des 350 nouveaux inventaires dactylographiés recensés pour les Archives départementales.

2. PUBLICATIONS.

Dans l'année 1988, 53 publications imprimées ont été assurées par les Archives, représentant un total de 8 852 pages : 13 publications scientifiques et administratives des Archives nationales, soit 3 446 pages, 19 instruments de recherche des Archives départementales, soit 3 859 pages et 21 pour les Archives communales, soit 1 547 pages.

Les publications des Archives nationales se sont très largement diversifiées : le tome V de l'*État général des fonds* couvrant les documents parisiens de la période 1940-1958 et le *Recueil des lois et règlements relatifs aux archives, 1958-1988,* voisinent avec deux inventaires traditionnels mais également avec trois ouvrages pour le grand public préparés à l'occasion de l'ouverture du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales,

pour le XIe Congrès international des Archives et le bicentenaire de la Révolution française, ainsi qu'avec deux ouvrages techniques sur la restauration des documents et sur les constructions de bâtiments d'archives. Parmi les publications des Archives départementales, on notera deux guides spécialisés, l'un sur les archives notariales et l'autre sur les sources de l'histoire de la Révolution, période traitée par 3 inventaires, 9 des 21 inventaires élaborés dans les Archives communales portant également sur les fonds de cette époque.

Les publications imprimées sont les suivantes :

Direction des Archives de France.

Rapport sur l'activité de la direction des Archives de France en 1987, par Jean Favier. Paris, Archives nationales, 1988, 32 p., in-8°.

Nouveaux textes relatifs aux archives (troisième édition). Paris, Archives nationales, 1988, 56 p., in-8°.

Recueil des lois et règlements relatifs aux archives. 1958-1988. Paris, Archives nationales, 1988, 1 176 p., in-8° (deux tomes reliés).

La conservation des archives. Bâtiments et sécurité (Colloque international de Vienne, 1985). Paris, Archives nationales, 1988, 76 p., in-8°.

Les documents graphiques et photographiques. Analyse et conservation. Travaux du Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques. 1986-1987. Paris, Archives nationales, 212 p., in-8°, illustrations.

Archives nationales.

Les Archives nationales. État général des fonds. Tome V. 1940-1958. Fonds conservés à Paris, sous la direction de Chantal de Tourtier-Bonazzi. Paris, Archives nationales, 1988, 472 p., in-8°, relié.

Nouveaux hommages rendus à la Chambre de France. Chambre des comptes de Paris. Série P. XVIIe-XVIIIe siècles. Inventaire analytique. Tome I. Prévôté et vicomté de Paris, bailliages de Senlis, Clermont-en-Beauvaisis, Valois, Mantes et Meulan, Montfort-l'Amaury, Étampes et Dourdan, Dreux, Chartres et Châteauneuf-en-Thymerais, par Jean-Pierre Babelon, Albert Mirot (†) et Jeanne Vielliard (†). Paris, Archives nationales, 1988, 422 p., in-8°.

Secrétairerie d'État impériale. Guerre (an VIII-1814). Inventaire des articles AF IV 1590 à 1670, par Nicole Gotteri. Paris, Archives nationales, 1988, 344 p., in-8°, illustrations.

Danseurs et ballet de l'Opéra de Paris depuis 1671 (catalogue d'exposition du musée de l'Histoire de France). Paris, Archives nationales, 1988, 120 p., illustrations.

L'automobile à la conquête de l'Afrique. 1898-1932 (catalogue d'exposition du Centre des archives d'outre-mer). Aix-en-Provence, Archives nationales, 1988, 100 p. multigraphiées, illustrations.

Les Archives nationales, par Michel Duchein. Paris, Archives nationales, 1988, 48 p., illustrations.

Du palais Soubise au Caran. Le siège des Archives nationales, par Jean-Pierre Babelon. Paris, Archives nationales, 1988, 48 p., illustrations.

Des États généraux au dix-huit Brumaire. La Révolution française à travers les archives. Paris, Archives nationales, 1988, 340 p., illustrations.

Archives départementales.

Côtes-du-Nord : *Répertoire des sous-séries 2 L à 101 L. Fonds des districts, municipalités de canton, comités de surveillance, comités révolutionnaires et sociétés populaires (1790-an VIII),* par Henri Le Burel. Saint-Brieuc, 1988, in-4°, XIV-254 p., illustrations.

Ille-et-Vilaine : *Répertoire de la sous-série 1 Q. Domaines nationaux,* par Jacques Charpy. Rennes, 1988, in-4°, 154 p.

Indre-et-Loire : *Guide des archives notariales,* par Line Skörka. Tours, 1988, in-8°, 2 vol., 790 p., illustrations.

Isère : *Répertoire numérique détaillé de la sous-série 2 B (fonds du parlement de Dauphiné. Supplément : registres non inventoriés),* par Dominique Dupraz et Évelyne Camara. Grenoble, 1988, in-4°, VIII-104 p.

Haute-Loire : *Répertoire numérique détaillé de la sous-série 1 F. Documents entrés par voie extraordinaire,* par Yves Soulingeas, Marc Trille et Pascal Pagès. Le Puy, 1988, in-8°, 72 p.

Loire-Atlantique : *Répertoire numérique des archives notariales. Sous-série 4 E. Tome I. Minutes des notaires nantais,* par L. Rouzeau. Nantes, 1988, in-8°, 340 p.

Chartrier du marquisat du Bois de la Musse (sous-série 103 J). Répertoire numérique détaillé, par Roger Nougaret. Nantes, 1988, in-8°, 100 p., illustrations.

Marne : *Répertoire numérique de la série N. Administration et comptabilité départementales (1800-1940),* par Georges Dumas, Roland Michelet, Marceline Deban et Annie Nasom-Gomé. Châlons-sur-Marne, Archives départementales, 1988, in-4°, XII-46 p.

Haute-Marne : *Assistance et prévoyance. Répertoire numérique de la série X,* par Régine Mazauric. Chaumont, 1988, in-4°, 128 p.

Moselle : *Répertoire numérique de la sous-série 29 J. Fonds de l'évêché de Metz,* par Charles Hiegel. Metz, 1988, in-4°, 256 p., illustrations.

Nord : *Répertoire numérique. Série L (période révolutionnaire).* Tome I. *Directoire du département et administration centrale, directoires des districts, municipalités cantonales, sociétés révolutionnaires,* par Max Bruchet. Lille, 1911, in-4°, XXXVI-278 p. (reprographie 1988).

Pas-de-Calais : *Lettre à Pierre Lesdain. Écrits, correspondance, livres dédicacés d'un critique littéraire (1897-1970). Sous-série 65 J. Inventaire sommaire,* par Catherine Dhérent et sœur Marie-Hélène Lambilliotte. [Arras,] 1988, in-4°, 48 p., illustrations.

Pyrénées-Atlantiques : *Répertoire numérique détaillé de la sous-série 2 J (fonds Batcave),* par René Mieybégué. Pau, 1988, in-4°, 188 p.

Pyrénées-Orientales : *Sous-série 3 E (archives notariales). 3 E 3 à 3 E 10. Répertoires numériques,* par André Peyre et Sylvie Caucanas. Perpignan, 1988, in-8°, 160 p.

Haut-Rhin : *L'armée de 1800 à 1870. Répertoire numérique. Série R,* par Dominique Dreyer. Colmar, 1988, in-4°, 100 p.

Sarthe : *Microfilms de complément. Répertoire numérique détaillé de la sous-série 1 Mi.* Le Mans, 1988, in-8°, 174 p., illustrations.

Seine-et-Marne : *La Seine-et-Marne par l'image. Dammartin-en-Goële et ses environs. Sous-série 27 Fi. Collection de clichés déposés pour inventaire et reproduction aux Archives départementales par la Société d'histoire et d'archéologie de la Goële,* par Jacqueline Raffin. [Melun,] 1988, in-4°, VI-110 p., illustrations.

Tarn-et-Garonne : *Montricoux. Répertoire numérique des archives* [communales]. *1345-1882,* par Marie-Anne Brun. Montauban, 1988, in-4°, 22 + 64 p., illustrations.

Val-de-Marne : *Guide des sources de l'histoire de la Révolution dans le Val-de-Marne. Fascicule I. Sources conservées à Créteil.* [Créteil,] 1988, in-4°, 386 p., illustrations.

Archives communales.

Agde : *Récolement des documents de la période révolutionnaire conservés aux Archives municipales d'Agde,* par Danielle Laucou. Agde, 1988, 129 p.

Catalogue des affiches, par Danielle Laucou. Agde, 1988, 153 p.

Argenteuil : *Inventaire analytique des archives de la période révolutionnaire. 1789-1799,* par Brigitte Lesbats. Argenteuil, 1988, 77 p.

Auxerre : *Série 4 S. Documents entrés par voie extraordinaire. Fonds du patronage laïc Paul Bert. Répertoire,* par Suzanne Coste. Auxerre, 1988 [6 p.].

Elbeuf : *Sous-série 8 Fi. Tome 2. Catalogue des affiches. 8 Fi 1001 à 8 Fi 2000,* par Anne-Béatrice Casson et Max Robert. Elbeuf, 1988, 185 p., illustrations.

Haguenau : *Répertoire des archives de la Révolution et du Consulat (1790-1805),* par Pierre Gerber. Haguenau, 1988, 138 p.

Kaysersberg : *Inventaire des registres des délibérations du Conseil de la ville. 1699-1750,* par Francis Lichtle. Kaysersberg, 1988, 148 p.

Rennes : *Inventaire du fonds Rault (maîtres-verriers),* par Laure Leveziel. Rennes, 1988, [1-] 12 p., multigraphié.

Inventaire partiel détaillé de la série M (sous-séries 1 M-2 M), par Christian Gérard, Laure Leveziel et A. Le Goff. Rennes, 1988 [III-] 112 p., multigraphié.

La Rochelle : *Inventaire des affiches de la période révolutionnaire, 1789-1799.* La Rochelle, 1988, 52 p.

Inventaire des affiches. Sous-série 2 Fi. Tome I. La Rochelle, 1988, 208 p., h.t.

Saint-Denis : *Révolution à Saint-Denis. Guide des sources.* [Saint-Denis] 1988, 23 p., multigraphié.

Inventaire des archives communales. 2e partie : archives postérieures à 1790, 1er fascicule. Répertoire détaillé de la série E (état civil), par Pierre de Peretti et Sonia Parra. Saint-Denis, 1988, 37-X p.

Sainte-Foy-lès-Lyon : *Inventaire provisoire de la série K. Élections et personnel.* Sainte-Foy-lès-Lyon, 1988 [5-] 6 p.

Strasbourg : *Documents de la fin de l'Ancien Régime (1789-1790), Inventaire,* par François Schwicker. Strasbourg, 1988, 9 p., multigraphié.

Registres de l'administration municipale au temps de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration. 1790-1835. Répertoire numérique, par Laurence Metz. Strasbourg, 1988, 18 p., multigraphié.

47 NA, Notes Braesch sur la Révolution française, par Laurence Metz. Strasbourg, 1988, 15 p., multigraphié.

50 NA, Fonds Georges Wodli. Strasbourg, 1988, 4 p., multigraphié.

Verdun : *Fonds de la période révolutionnaire. 1790-1800,* par Mlle Geoffroy. Verdun, 1988, 4 [-65] p.

Répertoire des archives hospitalières modernes, 1790-1943. Registres numérotés et répertoriés en 1988 au service des archives du centre hospitalier de Verdun. Verdun, 1988.

Versailles : *Répertoire détaillé de la série S, cartes et plans.* [Versailles, 1988,] 22 [-10] p.

3. INFORMATIQUE.

La politique informatique des Archives nationales a été marquée en 1988 par la préparation du schéma directeur, dont l'étude a été confiée à la société Sema Metra, et par la mise en service de deux nouvelles applications à grande échelle, les communications des documents pour le public au Caran et le traitement des versements contemporains.

Mutation considérable des habitudes du public, l'informatisation des communications aura été le corollaire nécessaire au chantier de construction du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales. Livrés au début de l'année, les logiciels liés à la communication, élaborés par Anjou-Télématique, ont pu faire l'objet d'une démonstration lors de l'inauguration du bâtiment et sont entrés en service à partir de mai 1988. À la

fin de l'année, le service Minitel du Caran était en bonne voie et le public pouvait y consulter les bases informatiques *Arcade, Égérie* et *Léonore* des Archives nationales (commandes des Beaux-Arts, état des fonds et Légion d'honneur), dont l'accès direct était à l'étude.

Archivage automatisé des Missions, l'application *Aramis,* entrée en service le 1er janvier 1988 sous logiciel Texto, relaie et complète les applications *Priam* du Centre des archives contemporaines, avec lesquelles elle forme la synergie du traitement des fonds contemporains que nécessitaient à la fois la complémentarité du travail entre les Missions et le Centre, et la complexité des opérations qu'il comporte. Données matérielles et données de gestion, vocabulaires de description et sorties d'instruments de recherche étaient naguère consignés en exemplaires uniques dans les services traitant les fonds : leur regroupement grâce à l'informatique est un gain de productivité et de fiabilité fondamental. L'analogie de la problématique avec le traitement des versements contemporains des Archives départementales est fortement marquée : le vocabulaire national a été étudié en cohérence avec le thésaurus élaboré par le Service technique de la direction des Archives de France pour les Archives départementales et, au niveau territorial comme au niveau national, l'informatisation tend à traiter dans la même opération la gestion matérielle et intellectuelle des archives contemporaines, mêlant ainsi l'informatique documentaire et l'informatique de gestion. Le réseau *Lynx* mis en place par le Service technique de la direction des Archives de France ouvre déjà à 50 départements l'accès aux bases de données centrales professionnelles.

Si l'on additionne toutes les applications recensées dans les Archives, ce qui fait traiter à égalité des opérations aussi différentes qu'un index d'inventaire et une grande base nationale, mais qui a le mérite de donner un ordre de grandeur, leur nombre s'élève à 243 : 45 aux Archives nationales, 46 dans les Archives communales et 152 dans les Archives départementales. Que l'implantation des programmes se fasse sur l'ordinateur du Centre des archives contemporaines ou sur celui du ministère, les applications des Archives nationales utilisent 42 micro-ordinateurs ou terminaux à Paris, et 4 à Aix-en-Provence. 83 micro-ordinateurs non reliés et 52 terminaux reliés sont en service dans les Archives départementales : 54 % des services départementaux sont équipés en matériel informatique, dont 17 % depuis cette année seulement.

Élaborer un inventaire par l'informatique est devenu une méthode courante aux Archives nationales, dont la première application a été lancée il y a 15 ans et où 11 bases de données sont en cours à Paris, plus onze applications ponctuelles au Centre des archives d'outre-mer.

La spectaculaire augmentation des applications informatiques dans les Archives départementales (56 applications nouvelles, soit une progression supérieure à 50 %) s'explique si l'on considère qu'il n'y a plus que 15 services dépourvus de tout moyen bureautique, télématique et informatique. On mesure le chemin parcouru depuis 1981, année du premier congrès des Archives de France consacré à l'informatique : 3 départements seulement étaient alors équipés. Dans les départements la répartition entre informatique documentaire et informatique de gestion est assez équilibrée : 78 contre 74 applications. Outre le traitement des archives contemporaines,

informatisé à des degrés divers dans 30 départements, la gestion des communications et des lecteurs vient en tête (30 applications), suivie par celle de l'espace (12), le courrier (12), la comptabilité (8) et la gestion des commandes d'ouvrages et abonnements, à peu près à égalité avec le traitement des archives notariales (8). On note, pour la première fois, d'intéressantes opérations de coopération entre services et des études de gestion informatique en prévision de la construction de nouveaux bâtiments.

21 services d'archives communales sont reliés à l'ordinateur de la ville et 24 équipés de micro-ordinateurs. 8 services gèrent leurs archives contemporaines par informatique. L'indexation des bibliothèques et des centres de documentation est mieux représentée que les applications de gestion des lecteurs et des communications, secteurs dont la masse critique est ici loin d'être atteinte. Le nombre et la polyvalence des 9 applications de la ville d'Arcachon restent tout à fait exceptionnels.

4. ACCUEIL DU PUBLIC.

Les 177 140 chercheurs reçus dans les salles de lecture des Archives (16 974 aux Archives nationales, 114 474 aux Archives départementales et 45 692 aux Archives communales) ont consulté près de 2 800 000 liasses ou registres (174 093 aux Archives nationales, 2 365 567 aux Archives départementales et 424 973 aux Archives communales). Les 100 services d'archives départementales entrent pour les deux tiers du total des lecteurs et pour les trois quarts des communications. Mais l'année 1988, où le public des Archives nationales a d'abord continué à être reçu dans les anciennes salles de lectures de Paris pour transférer ses habitudes et ses méthodes de consultation au Caran, paraît, ce qui est tout à fait remarquable, se solder par une augmentation de la fréquentation. Le même phénomène s'observe auprès des Archives départementales : la pause notée en 1986 et en 1987 serait donc remplacée par une nouvelle croissance, qui est de 6,9 % pour le public des Archives départementales. La mise en place du Caran ayant modifié les méthodes traditionnelles de décompte par les Archives nationales, les chiffres ne feront vraiment référence que pour l'exercice 1989. À Paris, les lecteurs étrangers représentent 21 % du total des 16 974 lecteurs décomptés, plus de la moitié viennent des pays de la Communauté européenne et un quart des États-Unis. L'ouverture des archives récentes à la recherche induit une augmentation des lecteurs de la section des Missions (313 en 1988), comme des demandes de dérogation aux délais de communications : 475 pour les seules Archives nationales et 296 pour les Archives départementales, instruites par la direction des Archives de France conformément au décret n° 79-1038 du 31 décembre 1979.

Le public est divisé entre 54 % de chercheurs professionnels et 46 % d'amateurs aux Archives nationales, les recherches universitaires (28,6 %) étant presque à égalité avec les recherches généalogiques ou individuelles (30 %). Aux Archives départementales on a communiqué 21 articles par lecteur. On note une diminution du nombre des recherches généalogiques, qui jusqu'en 1987 dépassait la moitié et qui ne représente plus qu'une moyenne de 43 %. Le fait est dû non à la désaffection du public pour ce type

de recherches, mais à la généralisation de la consultation de l'état civil sur microfilms qui remplacent les originaux et peuvent, eux, être envoyés en communication dans d'autres services à la demande des chercheurs. Un cas exemplaire est celui des Archives départementales de la Loire-Atlantique, où le microfilm de l'état civil, en libre accès en salle de lecture, évite 700 sorties de documents par mois, soit l'équivalent de ce qui est consulté dans le Territoire de Belfort. On constate dans les départements une augmentation des communications administratives (70 731 au total) et les recherches scientifiques et universitaires déclarées sont au nombre de 5 902.

Les recherches par correspondance, qu'elles soient à but administratif ou qu'elles proviennent des historiens en quête des sources de leurs thèmes d'étude, sont une tâche essentielle du service public des Archives. Elles ont donné lieu à 58 412 réponses de la part des Archives nationales et des départements avec une augmentation spectaculaire pour les Archives nationales (3 344 en 1988 contre 1 400 en 1987).

5. ACTION CULTURELLE.

Les Archives ont organisé 246 expositions nouvelles et participé à 661 expositions extérieures.

La Délégation aux célébrations nationales, dont la brochure officielle, recensant les 54 célébrations programmées dans l'année, a été imprimée à 50 000 exemplaires, a participé financièrement à sept expositions : *L'enceinte de Philippe-Auguste et le Louvre, Claude Perrault, Buffon naturaliste,* et le *Forum du reportage* à Paris; *Hommage à Boucher de Perthes* à Bordeaux, *Cluny III* à Cluny et *La mémoire des siècles* à Strasbourg.

L'exposition du Musée de l'Histoire de France *Danseurs et ballet de l'Opéra de Paris,* du 16 juin au 15 décembre, a reçu 13 277 visiteurs et son catalogue a été vendu à 331 exemplaires. Close le 25 janvier, l'exposition *Aux Armes, citoyens* avait auparavant reçu 5 323 visiteurs (214 catalogues vendus). L'exposition itinérante *La France de 1789 d'après les cahiers de doléances,* commercialisée en 25 panneaux de reproductions et d'iconographie en couleur, a circulé dans la moitié des départements. Le Musée de l'Histoire de France a reçu au total 27 595 visiteurs, dont 16 139 entrées payantes, 3 742 gratuites et 8 714 groupes scolaires. 771 catalogues, 1 448 affiches, 6 676 cartes postales et 255 pochettes historiques ont été vendues.

Le XXXVe Concours de l'historien de demain, consacré à l'*Électricité en France sous les IIIe et IVe Républiques,* s'adressait aux classes de la quatrième à la terminale. La remise solennelle des prix a eu lieu le 15 juin.

Les Archives nationales ont participé à 98 expositions, dont 25 organisées à l'étranger, et prêté 908 documents. Au Centre des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence, l'exposition *L'Automobile à la conquête de l'Afrique* a reçu 250 visiteurs du 15 juillet au 30 octobre.

Un film a été réalisé sur commande de la direction des Archives de France : l'importance des archives et le rôle des agents en service dans les institutions sont évoqués de façon très vivante autour d'une idée-force s'attachant à démontrer l'utilité des services d'archives et leur modernité.

77 départements ont, en 1988, organisé 137 expositions nouvelles, et 81 départements ont participé à 351 expositions extérieures. Les 99 services éducatifs des Archives départementales, animés par 133 professeurs disposant de 375 heures de décharge ou équivalence, ont organisé 55 des expositions inédites et publié 32 ouvrages dont 12 édités par les centres de documentation pédagogique. Le catalogue des publications disponibles des services éducatifs s'élève fin 1988 à 736 titres, la grande majorité postérieure à 1980. À ce réseau s'ajoutent 11 services éducatifs dans les Archives communales.

La loi d'orientation sur l'éducation, qui reprend les récentes innovations pédagogiques et l'ouverture des établissements d'enseignement sur les collectivités territoriales, laisse espérer des conditions profitables au développement des services éducatifs des Archives départementales. La vitalité dont ils font preuve se mesure par le nombre et la variété de leurs expositions, ainsi que par la décentralisation géographique qui sous-tend leurs activités et irrigue l'ensemble du département : mallettes pédagogiques, expositions itinérantes et productions audiovisuelles s'ajoutent aux expériences d'archivobus.

Dès 1988, les expositions des services éducatifs comme celles des Archives départementales elles-mêmes, qui adoptent le rythme de deux manifestations tous les trois ans, ont donné une place particulière à la fin de l'Ancien Régime et à la Révolution, tandis que le 70e anniversaire de l'armistice de 1918 a prédominé dans les Archives communales. La coopération entre les services a permis de grandes manifestations telles que *Marseille et les rois de Naples, La diagonale angevine, Nice et la Provence orientale au Moyen Âge,* en coopération entre villes et départements, ou, entre départements, *Les sceaux de l'histoire de Lorraine.*

Que des documents extraits des Archives départementales aient été sélectionnés pour dix grandes expositions à Paris, ainsi au Centre Georges-Pompidou, au Musée d'Orsay et à la Grande Halle de la Villette, donne bien la mesure du rayonnement culturel des Archives départementales, de même que le nombre important de directeurs des services d'archives désignés par les préfets comme correspondants des activités de la célébration du bicentenaire de la Révolution. Si certaines participations traditionnelles à la vie culturelle sont moins fréquentes qu'autrefois, 37 Archives départementales organisent toutefois des cours de paléographie pour le public, les directeurs et adjoints de 80 départements animent les sociétés savantes et la moitié des archivistes des départements trouve le temps de donner des conférences et de mener à bien des publications historiques personnelles.

ACTION INTERNATIONALE

1. LES RELATIONS INTERNATIONALES.

Le directeur général des Archives de France a représenté le ministre à la Conférence européenne de Berlin (avril 1988). Il a effectué deux visites techniques aux Archives de Bulgarie et de Tunisie. Il a participé à Bruxelles au jubilé de l'Académie royale de Belgique. Comme vice-président du Conseil international des Archives, il a participé à la réunion du Bureau à Ratzeburg en République fédérale d'Allemagne (mars). Comme président, il a organisé le comité exécutif à Nancy (septembre) et présidé la réunion des présidents et secrétaires des sections et comités du Conseil international à Bois-le-Duc, aux Pays-Bas (décembre).

Le XIe Congrès international des Archives a été l'élément dominant des relations internationales de la direction des Archives de France. Il a réuni, au palais des Congrès à Paris, plus de 2 000 archivistes, venus de 102 pays des cinq continents, ainsi que les représentants d'une vingtaine d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales.

La France avait, en 1950, accueilli le premier des congrès internationaux convoqué par le Conseil international des Archives, organisation non gouvernementale relevant de l'Unesco. Dans la perspective de la célébration du bicentenaire de la Révolution française de 1789, il a été donné à notre pays d'être le premier à accueillir le Congrès international une seconde fois.

En honorant de sa visite les hôtes de la France, M. François Mitterrand, président de la République, a tenu à marquer combien le pays était demeuré sensible, durant ces trente-huit ans, au développement de la coopération internationale entre les institutions archivistiques et entre les professionnels qui les animent, hommage rendu au travail et à la compétence des archivistes au service de la conservation de la mémoire de l'humanité.

Les « nouvelles archives », autrement dit celles sur nouveaux supports – archives audiovisuelles, archives informatiques, archives orales, etc. – ont formé le cœur des séances de travail d'un congrès résolument tourné vers l'avenir des archives et vers les archives de l'avenir examinées quant à leur collecte, leur conservation et leur communication.

L'archivistique française eut l'honneur d'ouvrir les débats de la première séance plénière par le rapport de Mme René-Bazin sur *la création et la collecte des nouvelles archives.*

Un salon international des techniques de traitement et d'exploitation des archives (Archiv'88) a également été organisé pendant la durée du Congrès avec l'aide du Comité des expositions de Paris.

À l'issue du Congrès international des Archives, M. Jean Favier a été élu président du Conseil international des Archives (1988-1992). Il a également été nommé membre de la Commission pour le cinquième centenaire des Amériques, tandis que 12 conservateurs français étaient également élus ou nommés dans les organes du Conseil international des Archives pour quatre ans.

En 1988, la Communauté européenne s'étant saisie de certaines questions culturelles, une mission des affaires européennes a été créée au ministère de la Culture et de la Communication. Dirigée par M. Pattyn, elle a un correspondant pour les Archives, Mme René-Bazin.

2. STAGE TECHNIQUE INTERNATIONAL D'ARCHIVES ET RELATIONS BILATÉRALES.

Organisé à Paris du 11 avril au 24 juin, le Stage technique international a accueilli 24 archivistes étrangers dont 7 bénéficiant d'une bourse du gouvernement français. 15 nationalités étaient représentées. Les stagiaires du Congo, d'Haïti et du Mali ont en outre prolongé leur stage par des séjours auprès de certains services d'archives de province.

Les actions bilatérales ont comporté 12 missions à l'étranger par des archivistes français pour des opérations de conseil, d'enseignement ou d'étude à la demande du ministère de la Coopération, de l'Unesco et du Conseil international des Archives, et réciproquement 24 séjours de délégations ou de personnalités étrangères auprès des services d'archives français.

5 conventions ou protocoles d'accord internationaux signés par la France en 1988 comportent des clauses concernant les archives.

Les missions de prospection d'archives en Chine et en France pour la recherche des sources de l'histoire des deux pays, qu'a adoptées la commission de coopération culturelle franco-chinoise, la prospection envisagée avec la République de Malte pour la recension des archives de l'Ordre de Malte, la nomination d'une mission d'experts français pour la conservation des archives des Philippines, prévues par les commissions de coopération avec ces deux pays, les contacts étroits entre la France et le Sénégal pour le développement des activités de l'École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes de Dakar, les visites techniques du directeur général des Archives de France aux Archives d'État de Bulgarie et de Tunisie, et les missions d'experts français à la demande de l'OCDE, de l'Unesco et du Conseil international des Archives auprès des services d'archives d'Ankara et d'Istanbul, de Colombie, du Burkina-Faso, et de Haïti, pour ne citer que quelques exemples de coopération archivistique, montrent bien le dynamisme exceptionnel de la direction des Archives de France en la matière et le rôle prépondérant qu'elle joue au niveau international.

TABLE DES MATIÈRES

MOYENS.

Budget 7

Personnel 8

Bâtiments 9

LES FONDS D'ARCHIVES.

Archives publiques 13

Archives privées 16

Microfilm 17

Restauration et préservation des documents 18

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE.

Tris, classements et instruments de recherche 19

Publications 20

Informatique 24

Accueil du public 26

Action culturelle 27

ACTION INTERNATIONALE.

Relations internationales 29

Stage technique international d'archives et relations bilatérales ... 30

IMPRIMERIE NATIONALE
9 026005 T 74

ISBN 2-86000-168-2

20 F